



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 mars 2025

Date de convocation

27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

27 FEVRIER 2025

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Mathilde BARBIEUX, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Serge LEKADIR, Valérie CAPELLE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Nombre de
Conseillers

En exercice.....33

Présents.....27

Votants.....33

N° DEL-25-04

Objet

Désaffection et
déclassement du
domaine public des
parcelles B 6353,
B 3098p1,
B 3096p1,
B 3095p1

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire.

Frédérique VISTE, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.

Priscilla DZIEMBOWSKI, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Joël BOUTE, conseiller municipal délégué.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe.

Karim BERBACHE, conseiller municipal, avait donné procuration à Serge LEKADIR, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Jean-Yves NAVA

COMMUNE DE MARLY (59)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 05 mars 2025**Rapport :

La commune est propriétaire, rue Camélinat, des parcelles B 6353, B 3095, B 3096, et B 3098.

Les services de la ville ainsi que les écoles ont utilisé le plateau sportif de l'espace non bâti jusqu'au début des années 2000. Depuis les espaces verts n'ont plus d'usage direct affecté au public. L'accès au site est partiellement entravé du fait de la pose de grillage tout au long de la parcelle, et d'un talus à l'entrée. La parcelle a conservé un chemin d'usage dont le déplacement est prévu dans le futur projet d'aménagement du site.

L'équipement sis parcelle B 3098 fait l'objet d'un permis de démolir PD 059383 24 O0003 en date du 15 juillet 2024.

Certains de ces fonciers sont destinés à l'accueil d'un projet immobilier porté par Axentia pour la construction d'une résidence habitat jeune de 80 lits à usage d'hébergement.

Ce projet est inscrit à la convention NPNRU et avenants dans le cadre du projet de démolition – reconstruction du foyer Leleu, actuellement positionné dans le quartier de la Briquette.

Une division cadastrale a été réalisée pour isoler le foncier nécessaire au projet et ce dernier doit faire l'objet d'une cession.

Avant d'envisager toute cession du foncier au profit de la société Axentia, il convient de constater en application de L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la désaffection des biens non bâties et de prononcer leur déclassement du domaine public communal.

L'utilisation du bien a cessé relativement à sa destination première, aucun usage direct n'est constaté et l'accès au site est très largement entravé (clôture et talus). Il est prévu, dans le projet futur, le report de l'utilisation piétonne du site.

Il est ainsi possible de constater que le foncier n'est plus affecté à l'usage direct du public, de prononcer son déclassement du domaine public communal de sorte que les parcelles soient intégrées au domaine privé communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2121-29 ;

Vu le Code Général de la Propriété de Personnes Publiques et notamment les articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Valenciennes Métropole cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU signée le 6 septembre 2019 ;

Vu le plan de division établit par la société Gexpéo en date du 18 décembre 2024 ;

Considérant que la ville est propriétaire des parcelles B 6353, B 3098p1, B 3096p1, B 3095p1 situées rue Camélinat et relevant du domaine public communal ;

Considérant que ces parcelles non aménagées et sans destination précise depuis la fin de l'utilisation du plateau sportif ne sont plus affectées à l'usage direct du public ;

Considérant la nécessité de constater la désaffection de ces parcelles et de prononcer leur déclassement du domaine public communal pour pouvoir donner suite à la sollicitation d'acquisition de la société Axentia ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- de constater la désaffection des parcelles B 6353, B 3098p1, B 3096p1, B 3095p1,
- de prononcer le déclassement du domaine public de ces mêmes parcelles,
- d'incorporer les parcelles concernées dans le domaine privé communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents afférents à cette opération.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame Céline PLATEEL-THUIN,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTÉ la proposition.

Le secrétaire de séance

Jean-Yves NAVA




Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE




Transmis en sous-préfecture le 13/03/2025.....

Document exécutoire à compter du 13/03/2025